



SANI MEUSE

(Siret : 39799231400062)

M. FRANCOIS

7 RUE QUEBEC

Zone Industrielle

55600 MARVILLE

Entreprise titulaire de la qualification

Qualibois module Eau

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 28 mars 2021 au 28 mars 2022

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 15/03/2021 : 1903ZEN121043Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)

- décennale au 15/03/2021 : 1903ZEN121043Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)

Qualibois module Air

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 19 février 2021 au 19 février 2022

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 01/12/2020 : 1903ZEN121043Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)

- décennale au 01/12/2020 : 1903ZEN121043Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)



Numéro QualiBois : QB/24621

Forme juridique : EI

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 28 mars 2021

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



Qualibois est un signe de qualité géré par Quali'EnR.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective certifiée unique QUALIBOIS n° 200801171 déposée auprès de l'INPI le 11, 25, 27, 28, 29 et 30

Le présent certificat couvre les périodes de validité précitées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 28 mars 2021 pour QualiBois module Eau, 19 février 2021 pour QualiBois module Air.